



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

### CONSEIL DE L'HOSPITALISATION

#### **Proposition n° 2015 - 36 en date du 30 juin 2015 relative au montant des sous-objectifs de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie relatifs aux dépenses des établissements de santé pour 2016**

Le conseil de l'hospitalisation,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.162-21-2 et R. 162-21 ;

La Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés, la Fédération française des centres de lutte contre le cancer, la Fédération de l'hospitalisation privée, la Fédération hospitalière de France ayant été consultées le 10 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

#### **1- Rappelle les contraintes qui pèsent sur l'ONDAM 2016**

Avec un taux de progression à +1,75%, la construction de l'ONDAM 2016 revêt un caractère particulièrement contraint. Cette révision à la baisse par rapport à la trajectoire initialement fixée par le plan pour l'efficience et la performance du système de soins accentue l'effort qui pèsera sur les établissements de santé qui devront poursuivre les politiques visant à améliorer l'efficience et leur performance, en liaison avec les agences régionales de santé.

#### **2- Estime que l'évolution pour 2016 des dépenses d'assurance maladie relatives aux établissements de santé s'établit avant économies entre +2,9% et +3,3% y compris FMESPP**

L'évaluation des différents postes de dépenses fait apparaître une progression des charges des établissements de santé dont le financement relève de l'assurance maladie, avant économies, comprise entre +2,9% et +3,3% (y compris FMESPP), soit entre +2,2Md€ et +2,5Md€.

#### **3- Estime que, dans l'hypothèse où un taux d'évolution de l'ONDAM établissements de santé compris entre +2,9% et +3,3%, avant mesures d'économie, serait retenu, les enveloppes composant les sous-objectifs relatifs aux établissements de santé pourraient, avant mesures d'économie, évoluer comme il suit :**

ODMCO :	Entre +3,1% et +3,5%
MIGAC :	Entre +3,5% et +3,8%
ODAM :	Entre +1,4% et +1,6%
OQN :	Entre +2,3% et +2,6%
USLD :	Entre +0,9% et +1%
FMESPP :	Entre +38% et +56%

**4- Considère que des mesures d'économies sont nécessaires pour maîtriser l'évolution du taux de l'ONDAM hospitalier et tenir compte des contraintes financières qui pèsent sur l'assurance maladie**

La campagne 2016 marquera la deuxième année de mise en œuvre du plan pour l'efficacité et la performance du système de soins à travers la poursuite des actions engagées sur les différents axes : le renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière, le « virage ambulatoire », l'amélioration de la pertinence du recours aux soins et la recherche de l'efficacité de la prescription hospitalière pour les produits de santé et les transports de patients.

Fait le 30 juin 2015

Le directeur général de l'offre de soins,  
Président du conseil de l'hospitalisation,



Jean Debeaupuis.